

La Forêt

Privée

Comtoise



QUADRIMESTRIEL - JANVIER 2016 - N°57

→ Les vœux du président !

La tradition de formuler des vœux pour l'année qui débute permet de se donner une ligne directrice dans les actions que nous devons mettre en œuvre rapidement.

SYLVASSUR
L'Assurance dommage
des forestiers
conçue par
des forestiers
Prenez rendez-vous !
Voir en fin de journal

Le premier objectif sera de réaliser le plus efficacement possible le changement de société d'assurance. Les conditions extrêmement favorables concédées par Groupama l'ont amené à résilier notre contrat, suite aux nombreux et coûteux sinistres indemnisés. En faisant appel à Generali, nous rejoignons ainsi l'ensemble des syndicats de notre fédération nationale. L'assurance responsabilité civile est un dossier important pour nous, propriétaires forestiers ; notre nouveau courtier, propriétaire forestier lui-même, est parfaitement au fait de nos préoccupations.

Le deuxième objectif, lui, nécessitera une mûre réflexion : Franche-Comté et Bourgogne ne faisant maintenant qu'une seule région, quid de la collaboration avec nos voisins bourguignons ? La représentation des forestiers devant les autorités régionales (Préfet, DRAAF et Conseil Régional gérant des aides européennes) devra être unique mais à l'image de nos diversités, tant culturelles que parcellaires. Le Comité d'Orientation de la Forêt et du Bois, instance typiquement franc-comtoise, qui est devenu indispensable pour l'amont de notre filière, trouvera-t-il sa place dans la nouvelle organisation ? Sera-t-il élargi à nos voisins ?

SOMMAIRE

- ACTUALITÉS NATIONALES 2
 - Actu nationale
 - La page des assurances 3
- LA PAGE DES DÉPARTEMENTS 4
 - Compte-rendu des AG départementales 25 et 70-90
- CAHIER TECHNIQUE DU CRPF 5
 - Cartographie des cours d'eau forestiers et agricoles
 - Tableau des réunions 2016 8
- LA PAGE ECONOMIQUE 9
- ACTUALITÉS FORESTIÈRES 10
 - Actu du CETEF 10
 - Conduite des tracteurs forestiers 11
 - Safer : droit de préemption en forêt
- INFORMATIONS GÉNÉRALES 12
 - Sylvassur : prenez rendez-vous



SUITE EN PAGE 2 →



édito

De même, l'implication des chambres d'agriculture dans la gestion forestière : notre syndicat en est le premier bénéficiaire, par la mise à notre disposition des ingénieurs, techniciens forestiers et secrétaires : cette autre spécificité franc-comtoise a-t-elle un avenir ? Cette implication historique et culturelle sera-t-elle pérennisée ? Quoi qu'il en soit, avec les évolutions qui interviendront dans le cadre de la nouvelle région, il est essentiel que le syndicat conserve un appui gracieux en personnel de la part des structures de développement forestier.

Ayons l'intelligence de garder ce qui est positif dans nos anciennes régions, c'est le souhait de votre président pour cette année 2016, espérant qu'il sera inutile de brandir notre fameux

«Comtois rends toi, Nenni ma foi»

Recevez, chers adhérents, mes meilleurs vœux de santé, pour vous-même et vos familles.

Jean-François Joriot
Président

Forestiers Privés de Franche-Comté

**Assemblée générale
régionale
de Forestiers Privés
de Franche-Comté
Samedi 11 juin
2016 à Besançon**

L'actualité nationale



FORUM FORÊT, COP 21 ...

De quoi s'agit-il ?

A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) du 30 novembre au 11 décembre 2015, FRANSYLVA et le CNPF proposent une mobilisation en force pour promouvoir le rôle de la forêt et du bois dans l'économie bas carbone.

Pour cela, une communication d'envergure a été mise en place avec la création du FORUM FORÊT, qui propose 149 jours (novembre 2015 à avril 2016) ponctués d'événements, de communication et d'actions pour donner la parole et la visibilité nécessaire à tous les acteurs engagés dans cette cause.

L'opération est soutenue par l'Elysée et parrainée par 2 ministères. Elle a été ponctuée par 2 temps forts et un troisième à venir :

- ⊙ Le lancement avec le colloque RMT Aforce le 13 novembre 2015
- ⊙ Les 2 semaines «COP21 village de la société civile» au Bourget, du 30 novembre au 11 décembre
- ⊙ La restitution finale les 15 et 16 avril à la Maison de la Chimie

Pour dire quoi ?

Les messages qui seront relayés tout au long de ces événements sont les suivants :

Anticiper le changement climatique en forêt :

Ce que nous plantons aujourd'hui sera récolté dans 20, 60, 100 ans. Les forestiers observent les évolutions climatiques et prévoient des solutions pour assurer la production de bois des générations à venir.

Adapter nos arbres en forêt :

Quelles essences pour quels sols, en fonction de quelle évolution du climat ? Sur chaque territoire, les forestiers s'appliquent à adapter leurs forêts au monde de demain.

Produire plus et mieux en forêt :

Reboiser, assurer la mise en place d'une sylviculture durable, prévoir les approvisionnements, faciliter les accès,

regrouper les parcelles pour rationaliser la gestion. Les solutions se développent en forêt pour produire plus et mieux, tout en respectant la biodiversité.

Élargir les usages du bois :

Derrière la production forestière, c'est toute une filière qui s'organise, dans une économie circulaire exemplaire et créatrice d'emplois. Les usages du bois sont déjà nombreux et amenés à s'étendre d'avantage : construction, ameublement, chimie-verte, énergie.

Et après ?

Pour poursuivre cet élan et concrétiser la mise en œuvre d'actions, Fransylva et le CNPF s'appuient sur la mobilisation de la société civile, des élus et acteurs économiques pour faire naître une fondation, la fondation Fransylva Forêts de France, inaugurée le 13 novembre dernier.

Elle voit le jour grâce à la Fondation du Patrimoine qui l'abrite. Elle donnera lieu au financement de projets sur la recherche, le développement de l'innovation, le renouvellement et la pérennité de la forêt, l'emploi, la formation et l'information en forêt.

En Région aussi, nous avons des expériences à partager

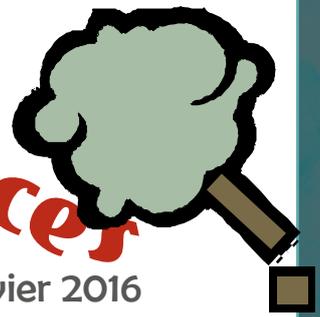
Fransylva nous sollicite également en région pour relayer cet événement. Ainsi, lors du dernier conseil d'administration de Forestiers Privés de Franche-Comté, il a été décidé d'organiser dans chaque département une journée pour montrer à nos concitoyens, nos politiques, nos financeurs le rôle de la forêt dans les changements climatiques. Les visites de l'entreprise IKEA Industry et de la scierie SYMEC le 4 décembre s'inscrivent dans cette démarche, ainsi qu'une conférence sur l'adaptation des essences au changement climatique tenue à Morez le 23 janvier.

Une randonnée gourmande est prévue dans le Doubs le 20 mars.

Pour plus d'informations :
www.forumforet.com

Sabine Lefevre,
CIA25-90

La page des Assuranciers



Responsabilité civile : changement d'assurance au 1er janvier 2016

Assuré depuis sa création par Groupama, notre syndicat va changer de contrat. En effet, en raison du nombre important de sinistres depuis quelques années, le montant des indemnités versées par Groupama est supérieur au montant de la cotisation. En moyenne, Groupama a réglé 7 000 € de sinistres par an ces 5 dernières années, pour une cotisation annuelle comprise entre 3 500 et 4 500 € sur cette même période. Groupama nous a donc notifié la résiliation de notre contrat au 1^{er} janvier 2016. Les sinistres déclarés courant 2015 seront, bien sûr, suivis et traités par Groupama.

La Fédération nationale a mis en place un partenariat avec GENERALI. Un certain nombre de syndicats bénéficient déjà de ce contrat, dont la cotisation est toutefois propre à chaque syndicat en fonction du « profil » de chacun : nombre d'adhérents, surface, taux de sinistralité ... Nous sommes désormais couverts par ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant une hausse significative de cotisation.

Quels sont les changements ?

- ⊙ **Garanties** : le contrat prévoit une franchise de 500 € par sinistre, qui passe à 1 000 € si les dégâts sont causés par des arbres de bords de routes ou de voies ferrées. Nous vous incitons donc à la plus grande prudence concernant l'entretien des lisières : ne laissez pas d'arbres dangereux en bordure de routes ou de voies ferrées. Ce sont les sinistres les plus fréquents que vous nous déclarez.
- ⊙ **Étendue** : France métropolitaine. Nous pourrions donc assurer toutes vos parcelles extérieures à la Franche-Comté (à condition que la surface majoritaire soit en Franche-Comté, sinon il est préférable d'adhérer au syndicat dont relève votre propriété principale).
- ⊙ **Définition du massif forestier** : parcelles cadastrales constituant la forêt incluant les chemins, les allées, les terrains nus, les cultures à gibier, les places de dépôts, les fossés, clôtures et toutes les installations permanentes ou temporaires nécessaires à l'activité forestière (cabane, abri, baraque, cabanon...), les étangs et plans d'eau étant précisés que ceux de + 5 000 m² ainsi que leurs digues doivent être déclarés spécifiquement aux conditions particulières (dans le document « **Conditions de garantie** » que vous nous retournez). Et d'une façon générale, toutes les plantations constituantes ou rattachées à cette forêt **y compris les arbres morts** ou isolés, les arbres de bordure de route ou

les arbres de haie. **Par mesure de précaution, nous vous encourageons toutefois à ne pas laisser d'arbres sénescents en lisière (ou bordure de route ou autre) à une distance équivalente à leur hauteur + 10%.**

- ⊙ **Extension de garantie** : les garanties du présent contrat sont étendues à l'activité de propriétaire forestier sylviculteur, et il couvre tout dommage causé aux tiers par l'exploitation d'un domaine forestier, notamment du fait de l'intervention :
 - ⊙ **Du souscripteur et des membres de sa famille** (y compris en cas d'aide occasionnelle et/ou bénévole).
 - ⊙ **Des personnes intervenant en forêt**, salariées ou non, dont il est reconnu ou présumé civilement responsable : garde, ouvrier, préposé, manœuvre, journalier, tâcheron, bûcheron, aide bénévole, façonnier, apprenti, stagiaire, candidat à l'embauche, que toutes ces personnes soient ou non au service du souscripteur et munies ou non d'un contrat de travail pendant ou à l'occasion de leur activité.
 - ⊙ **Lors de travaux forestiers** : entretien, balivage, coupe, élagage, débroussaillage (manuel et mécanique), débardage, stockage, broyage, labour, plantations, semis, entretien, nettoyage et de manière plus générale, toute opération forestière destinée à aménager les bois, que ces activités soient effectuées occasionnellement ou régulièrement, en semi-régie, en régie ou par un professionnel patenté (sous-traitant ou prestataire de services), lié par un contrat ou non.
- ⊙ **Fonctionnement** : en plus de votre bulletin d'adhésion, vous devrez nous retourner un exemplaire des conditions de garanties daté et signé. Vous devez impérativement nous retourner ces 2 documents accompagnés de votre paiement avant le 28/02/2016. En cas de sinistre, pas de changement : vous nous transmettez le plus rapidement possible votre déclaration, que nous validons et transmettons à GENERALI avec les pièces justificatives (votre déclaration, réclamation du tiers, copie de votre bulletin d'adhésion)

Retrouvez sur l'espace adhérent de notre site www.foretpriveefrancaise.com l'intégralité des conditions particulières du contrat groupe et des dispositions générales modèles GA3G21E. Nous vous les enverrons également sur demande de votre part.

Sabine Lefevre,
CIA25-90

La page des départements

Haute-Saône Doubs Jura

Territoire de Belfort

A vos agendas !

© Randonnée gourmande à la Chaux de Gilley (25) le 20 mars 2016

© AG de la section Jura Samedi 9 avril 2016

© AG régionale Samedi 11 juin à Besançon

à noter

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DU DOUBS



Photo Sabine Lefevre

Le 5 septembre dernier, la section du Doubs avait convié ses adhérents à Maîche pour y tenir son AG annuelle : 80 propriétaires étaient présents au rendez-vous.

Ce moment convivial, mais aussi solennel, a permis de renouveler le conseil de section avec l'élection de 3 nouveaux membres : Jean Marie PERRIN, Dominique MAILLOT et Claude VUAILLAT.

Le président Jean-François JORIOT a ensuite évoqué les sujets d'actualité et rendu hommage à la société SIMONIN de Montlebon, pour la construction du pavillon français à l'exposition universelle de Milan.

Accompagnant une délégation franc-comtoise, notre président a eu l'honneur de visiter cette splendide construction ce printemps. En fin de matinée, un état des connaissances sur la chalarose du frêne était présenté par Sabine LEFEVRE.

L'après-midi était consacré cette année à la thématique du franchissement des cours d'eau. Une visite de terrain a été organisée par Aurélien HAGIMONT, chargé de mission Natura 2000 au syndicat mixte du Dessoubre.

Patrick MICHEL
CIA25-90



Photo Sabine Lefevre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION HAUTE-SAONE ET TERRITOIRE DE BELFORT



Vendredi 4 décembre se tenait à Lure l'AG de section du Territoire de Belfort et de la Haute Saône et pour l'occasion, une soixantaine de propriétaires avaient fait le déplacement.

Nicolas POLLIOT a présenté son rapport moral et évoqué divers sujet d'actualité dont la régionalisation, soulignant au passage l'unité syndicale remarquable en Franche-Comté : « Il y a l'opportunité de créer avec les Bourguignons un groupe de pression significatif » indique le président.

La séance plénière a été l'occasion de renouveler le conseil de section, avec la nomination de nouveaux administrateurs, Hardouin BURRUS, Alain GARET, Pierre GROSMIRE et Gérald GROUAZEL, élus à l'unanimité, et le renouvellement de Laurence CHAVANE et Jean-Yves GABIOT.

Damien CHANTERANNE, ingénieur au CRPF, a présenté l'actualité forestière départementale.

L'après-midi était cette année consacrée à la visite de deux sites industriels locaux : la scierie feuillue SIMEC et l'usine de panneaux IKEA.

L'AG ainsi que ces visites ont bénéficié de la labélisation COP 21 « Forum forêt », mettant en valeur le rôle de la forêt et des forestiers dans la séquestration de carbone et l'action en faveur du climat.

Suite à l'action parisienne, les forestiers se mobilisent pendant 6 mois pour communiquer lors d'événements régionaux ; les forestiers privés de Franche-Comté ont donc relayé le message, d'autres initiatives suivront prochainement dans les autres sections.

Patrick MICHEL
CIA25-90



Photo Patrick Michel

Sébastien PERGAUD, PDG, présente l'entreprise SIMEC

Le cahier technique

DU CRPF FRANCHE-COMTÉ

Cartographie des cours d'eau forestiers et agricoles

Par l'instruction du 3 juin 2015, relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien, la Ministre en charge de l'Écologie a engagé les services de l'État à élaborer une cartographie locale des cours d'eau, avec pour objectif de couvrir les deux tiers du territoire pour le 15 décembre 2015.

Des expertises de terrain sont menées afin de caractériser l'ensemble des écoulements forestiers et agricoles, soit comme « cours d'eau », soit comme « non cours d'eau » (fossé) ; ceci dans le but de clarifier, en cas de travaux, si une procédure de déclaration ou d'autorisation est requise au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble du territoire sera couvert ou mis à jour au fil du temps. Pour le moment, les écoulements n'ayant pas fait l'objet d'une expertise sont classés « indéterminé », ce qui ne dispense pas le propriétaire des éventuelles procédures d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La définition d'un cours d'eau, basée sur des critères jurisprudentiels, est aujourd'hui encadrée par l'instruction du 3 juin 2015 :

- ⊙ Un débit suffisant une majeure partie de l'année (circulation d'eau de manière indépendante des pluies, à savoir persistant après huit jours sans pluie...)
- ⊙ L'alimentation de l'écoulement par une source (exutoire facilement localisable, exutoire d'une zone humide diffuse, affleurement de nappe...)
- ⊙ L'existence d'un lit naturel à l'origine

Si ces trois critères sont confirmés, l'écoulement est un cours d'eau.

En cas d'incertitude sur l'un ou l'autre de ces critères, un faisceau d'indices permet d'affiner la détermination :

- ⊙ Présence de berges,
- ⊙ Présence d'un substrat différent de celui de la parcelle,
- ⊙ Présence d'invertébrés aquatiques...

Sur le Territoire de Belfort

Le travail de cartographie se concentre sur 9 communes du sud Territoire classées en «zone vulnérable» : Beau-court, Bourogne, Delle, Grandvillars, Joncherey, Méziré, Morvillars, Saint-Dizier- l'Évéque et Thiancourt.

Dans le Jura

L'ensemble du département est couvert par la cartographie des cours d'eau (arrêté préfectoral n°2012-179-007 du 27 juin 2012). Cette cartographie fait l'objet de mises à jour régulières.

En Haute-Saône

La cartographie 2015 concerne 69 communes. Elle vient s'ajouter à la cartographie déjà réalisée en 2013 sur la «zone vulnérable» du Graylois (arrêté préfectoral n°DDT-40 du 7 février 2013).

Dans le Doubs

Une cartographie sur l'ensemble du département a été établie à partir de 2009 par la police de l'eau selon les critères régionaux, mais dans le but de constituer un outil interne d'aide à l'instruction. Elle n'a donc pas fait l'objet d'une phase de concertation avec les usagers, ni d'une publication ou communication d'aucune sorte. Ce travail sera donc repris courant 2016 et complété par un travail de terrain notamment (il reste environ 1000 km indéterminés à caractériser).

Pour faire part de vos observations quant à la qualification des écoulements qui concernent votre propriété, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Eau et Environnement de votre DDT.

Si vous identifiez une erreur de cartographie (erreur de tracé, contestation de statut), vous pouvez en effectuer le signalement à votre DDT au moyen d'une fiche d'information (sur demande ou téléchargeable sur le site de la DDT)

Certaines activités forestières sont susceptibles d'avoir des incidences sur les milieux aquatiques (cours d'eau, lit majeur, zones humides) et de relever de la réglementation sur l'eau. Les cartographies de cours d'eau et de zones humides, disponibles en ligne aux adresses suivantes, sont donc des outils importants d'analyse et d'aide à la décision pour les porteurs de projets.

Pour en savoir plus et consulter les cartes servant de base aux inventaires :

Territoire de Belfort

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien>

Haute Saône

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Classement-des-cours-d-eau/Cartographie>

Jura

<http://www.jura.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-et-nature/Police/Eau>

et

<http://www.jura.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-et-nature/Eau/Cartographie-des-zones-humides>

Doubs

<http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau>

Franche Comté

http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-interactive-et-acces-aux-donnees-r343.html/carte_eau

Principales rubriques de la loi sur l'eau qui concernent les activités forestières

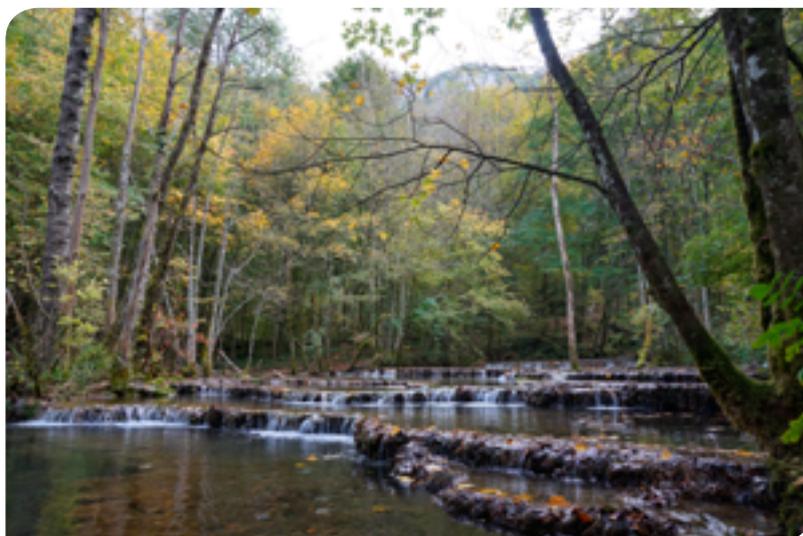
Rubriques du R214-1 Code de l'Environnement	Types de travaux liés à l'activité forestière (liste non exhaustive)	Seuil de déclaration	Seuil d'autorisation
Obstacle à la continuité écologique (3.1.1.0)	Création d'un seuil dans le lit du cours d'eau par l'installation d'ouvrages dans le lit mineur (buses, gué...)	20 cm < différence de niveau < 50 cm	différence de niveau \geq 50 cm
Modification du profil en long ou en travers (rubrique : 3.1.2.0)	Passages busés Création réfection de passage à gué	L < 100 m	L \geq 100 m
Impact sur la luminosité (3.1.3.0)	Construction d'un pont hors du lit mineur d'un cours d'eau, passages busés. La règle du cumul par écoulement et par maître d'ouvrage s'applique	10 m < L < 100 m	L \geq 100 m
Destruction de frayères, zones de croissance ou d'alimentation (3.1.5.0)	Tous les travaux dans lit mineur : Colmatage des fonds par transport de sédiments lors des travaux, débardage, mise en place de passage busé, à gué, protection de berges, entretien ponctuel, curage...	surf. < 200 m ²	surf. \geq 200 m ²
Consolidation ou protection de berges autre que par des techniques végétales (3.1.4.0)	Protection de berges, enrochement	20 m < L < 200 m	L \geq 200 m
Assèchement, imperméabilisation, mise en eau, remblai de zone humide ou de marais (3.3.1.0)	Remblai en lit majeur, drainage par fossés	10 ares < surf. de zone humide impactée < 1 ha	surf. de zone humide impactée \geq 1 ha
Installation, ouvrage remblais dans le lit majeur (3.2.2.0)	Remblai en lit majeur, desserte, aménagement de place de dépôt	4 ares < surf. soustraite au lit majeur < 1 ha	surf. soustraite au lit majeur \geq 1 ha

L : longueur - **surf.** : surface

Continuité écologique : libre circulation des espèces biologiques et bon déroulement du transport naturel des sédiments

Lit mineur : espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement

Lit majeur : zone naturellement inondable par la plus forte crue connue.



Damien CHANTERANNE
CRPF de Franche-Comté

Calendrier des formations 2016 les réunions à venir

Dates, lieux, animateurs	Thèmes	Dates, lieux, animateurs	Thèmes	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Vendredi 1 ^{er} avril Villers-sous-Chalamont (25) F. JANEX	Conférence - débat «Le débardage par traction animale» (possibilité de réserver le déjeuner) ⁽¹⁾	Vendredi 3 juin Jussey (70) F. BRUNNER	Défauts et qualités des bois feuillus : de la forêt à la scierie	Vendredi 8 juillet Couvet (Suisse) P. MICHEL	Aux origines de la futaie jardinée : les idées d'Henry Biolley <i>historique, visites de peuplements, commentaires</i> ⁽⁵⁾
Mardi 26 avril Secteur Vosges saônoises (70) F. CARRY	Je dois traverser un cours d'eau pour exploiter ma parcelle : quelques notions de réglementation	Mardi 7 juin La Chenalotte (25) B. LEPAUL	Quels sont mes intérêts à me concerter avec mes voisins pour mettre en valeur ma parcelle forestière (coupes, aménagements de chemins...)	Vendredi 16 septembre Naisey-les-Granges (25) F. DUMORTIER	La forêt au détour d'une randonnée (7 à 8 km) <i>faire le bon diagnostic (sol, relief, climat...), adapter la sylviculture aux enjeux</i>
Vendredi 29 avril St-Maurice-Crillat (39) C. DUSSOUILLEZ	Scolytes après la canicule de 2015, que faire ?	Mercredi 8 juin St-Aubin (39) et Grosbois-les-Tichey (21) L. DENIS	Le chêne rouge d'Amérique (sylviculture...) ⁽³⁾	Vendredi 23 septembre La Pesse (39) B. MONOT	Prendre en compte le Grand Tétrás dans la gestion de ma forêt <i>Exercice pratique de marquage d'une coupe de bois</i> ⁽⁶⁾
Mercredi 18 mai Secteur Viry (39) M. CONSTANTIN	Scolytes après la canicule de 2015, que faire ?	Vendredi 10 juin Secteur Gray (70) J.Y. GABIOT	PDM de la vallée de la Saône : comment améliorer mes peuplements feuillus	Septembre Secteur Giromagny (90) E. JAY	Le bois-énergie au service des travaux sylvicoles (dépressage, balivage...); <i>visite d'un chantier avec démonstration de broyage</i> ⁽⁷⁾
Mercredi 25 mai Rougegoutte (90) D. CHANTERANNE	Diversité des espèces en forêt, comment la visualiser et l'intégrer dans la gestion forestière ? ⁽²⁾	Mardi 14 juin Fontenois-les-Montbozon (70) C. MATAILLET	Le renouvellement des peuplements réguliers <i>plantation, régénération naturelle</i>	Vendredi 7 octobre Secteur Choux (39) J. AYELLO	J'ai coupé, je replante !
Jeudi 26 mai Courvières (25) L. GUILLAME	Quelles utilisations pour mes bois ? <i>Exemples avec la visite de la Scierie Regnaud</i>	Jeudi 23 juin Secteur Cléron (25) N. MEYER	Qu'est-ce qu'une réserve naturelle, quelle est son utilité ? <i>Visite de la réserve du Ravin de Valbois</i> ⁽⁴⁾	Vendredi 14 octobre Foncine-le-Haut (39) J.B. MOTTET	Gérer ma forêt ou regarder la télé ? C'est le moment de choisir !
Vendredi 27 mai Morbier (39) L. OLLIVIER	La Fruitière de gestion forestière : une solution collective de gestion facilitant la valorisation des petits lots de bois (chablis, bois scolytés...)	Vendredi 24 juin Secteur Petite Montagne (39) D. CHOPARD T. LEPLAIDEUR	Gérer ma forêt en 4 ateliers (chaque atelier débute toutes les 2 h): *recherche des limites, *inventaire et estimation de la valeur, *marquage et vente des bois, *travaux d'entretien	Jeudi 10 novembre Besançon (25) C. JACQUET S. LEFEVRE	Le B.A.BA du foncier forestier : <i>nature juridique des propriétés, restructuration, actualités...</i>

(1) Organisée par la Société Forestière de Franche-Comté

(2) Organisée avec Julien TOMASINI, Expert Forestier, président de l'Association Futaie Irrégulière (1 journée)

(3) Organisée avec Nicolas BRETONNEAU, CRPF Bourgogne (1 journée)

(4) Organisée avec Dominique LANGLOIS, inscription obligatoire limitée à 25 personnes, marche en terrain escarpé sur 2h env.

(5) Organisée avec Pascal JUNOD, ingénieur forestier dans le canton de Neuchâtel et formateur au CEFOR

(6) Organisée avec le Groupe Tétrás Jura

(7) Organisée avec François PASQUIER, sarl Sundgau Bois (producteur de plaquettes forestières)

Contact : Sylvie BOVET
Tél : 03 81 51 98 02 -
Email : sylvie.bovet@crpf.fr

EN BREF

2017

Renouvellement du Conseil de centre
CRPF Bourgogne Franche-Comté
Information sur le site prochainement
<http://www.cnpf.fr/>

l'actualité économique

Économie et marché des bois

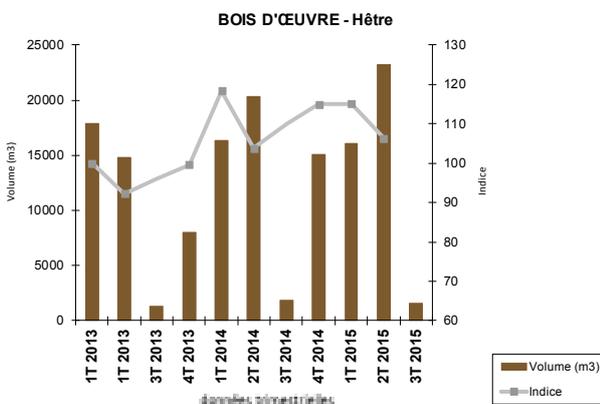
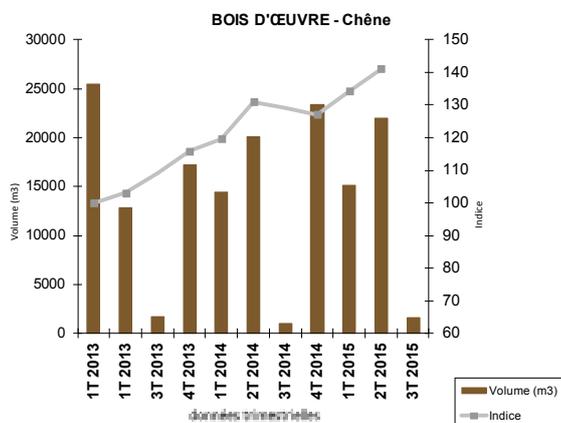
L'automne marque habituellement le redémarrage des activités dans le secteur forestier, mais si l'on en juge par l'activité économique, le coup de départ semble se faire attendre.

La production dans le secteur de la construction a diminué de 6% en un an dans la zone Euro. La reprise et ses prémices sont donc toujours autant attendus par l'ensemble de la filière.

Il y a tout de même des chiffres positifs, comme les chantiers d'extension bois en progression de 17% depuis 2012, qui permettent de rester optimiste.

La mise en place de la mesure de protection de nos chênes, avec la labellisation «transformation en Union Européenne», fait suite au rapport du député Franqueville remis le 8 septembre à Stéphane Le Foll. Ce rapport contenait 25 propositions pour rééquilibrer la balance commerciale de la filière bois, dont la création du label « Sciage UE »

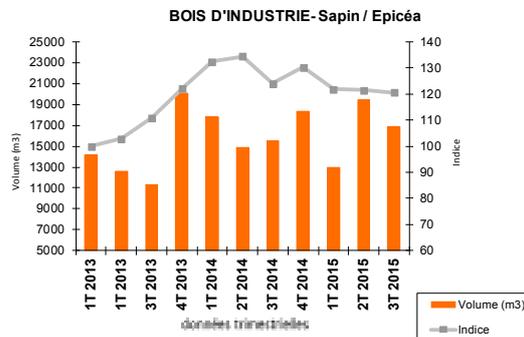
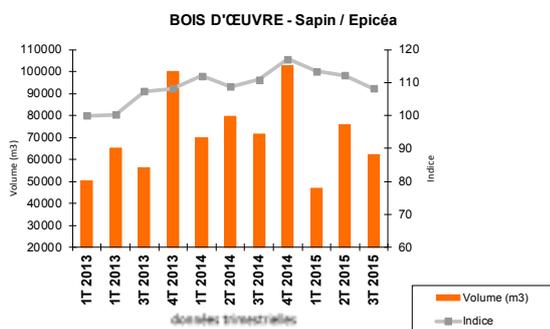
En complément, une mesure d'harmonisation avec l'Allemagne et la Belgique, des conditions de certification phytosanitaires requises pour l'exportation à des pays tiers, permettra de juguler la fuite de notre matière première.



On constate aux ventes de l'automne une forte demande de bois sur le chêne, avec une progression constante sur les qualités supérieures où la demande est toujours aussi prononcée.

Le marché du hêtre, après avoir connu une baisse saisonnière au cours du deuxième trimestre, peine un peu cet automne. Les belles qualités peuvent retrouver des prix corrects.

Faible demande sur le bois d'industrie, le marché est saturé.



La stabilité semble être retrouvée sur le marché des résineux, après la baisse initiée en fin d'hiver dernier ; la demande en bois d'industrie papetière reste stable.

l'actualité forestière

ACTU DU CETEF

Initiation à la gestion forestière

concrète et pratique, une formation à la portée de tous !

L'association CETEF Formation et le CRPF organisent en 2016 - sous réserve de 12 inscriptions minimum - un cycle d'initiation à la gestion forestière (FOGEFOR) dans le secteur de Besançon.

Ce cycle de 4 jours indissociables (dates prévisionnelles : 30 juin-1^{er} juillet, 22-23 septembre) proposera un programme varié, en salle et sur le terrain, permettant d'acquérir un 1^{er} niveau de connaissances dans le domaine forestier. Les stagiaires bénéficieront d'un éclairage sur les aspects techniques, économiques et juridiques, utile pour mieux valoriser leur patrimoine et communiquer avec les interlocuteurs professionnels de la forêt.

Le stage est gratuit (formation assurée par le CRPF, qui reçoit des aides de l'Etat et de France Bois Forêt) mais

nécessite une adhésion à l'association CETEF Formation s'élevant à 60€ pour l'année ; les repas et déplacements restent à la charge des stagiaires.

**Pour plus de renseignements, contactez :
Sylvie BOVET au 03 81 51 98 02
ou sylvie.bovet@crpf.fr.**

*Sabine Lefevre,
CIA25-90*

ATTENTION !

Les inscriptions doivent parvenir
avant le 10 mars 2016.

FORINVEST BUSINESS ANGELS



Plaquette disponible sur demande

Notre Fédération nationale «Forestiers Privés de France» a initié en 2010 Forinvest Business Angels, une association de forestiers investisseurs dédiée au développement de notre filière forêt-bois.

Elle a pour rôle de sélectionner les entreprises à fort potentiel de croissance et qui, par leur développement, participent à une meilleure valorisation et utilisation de nos bois.

Forinvest Business Angels permet d'investir personnellement au capital social des entreprises en alléant l'imposition (18% déductible de l'impôt sur le revenu ou 50% déductible de l'ISF). Les investisseurs sont libres de choisir leurs entreprises.

Plus de 200 forestiers ont déjà investi 5 millions d'euros dans 18 entreprises françaises.

Forinvest Business Angels est soutenue par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt et par l'interprofession nationale «France Bois Forêt».

**Contact : contact@forinvest-ba.fr
Site internet : www.forinvest-ba.fr**

CONDUITE DES TRACTEURS FORESTIERS : nouvelle règle !

La « loi Macron », a été promulguée le 6 août 2015.

On y trouve pour les forestiers un petit paragraphe intéressant, qui modifie l'article L.221-2 du code de la route et autorise désormais les détenteurs d'un simple permis B à conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés. »

Jusqu'à présent, cette règle ne s'appliquait qu'à certaines catégories de personnes. Saluons cette simplification : elles ne sont pas si fréquentes !!

*Sabine Lefevre,
CIA25-90*



Photo CRPF de Franche-Comté

SAFER et droit de préemption en forêt

Etant régulièrement interrogés sur ce sujet, nous vous rappelons les dispositions en vigueur : la SAFER dispose d'un droit de préemption sur les ventes d'un certain nombre de biens mobiliers et immobiliers agricoles, afin d'exercer, dans les meilleures conditions possibles, sa mission principale d'amélioration des structures foncières. Cette acquisition doit être justifiée par l'un des objectifs prévu par l'article L 143-2 du Code Rural, comme par exemple la lutte contre la spéculation foncière ou le maintien des agriculteurs.

Alors, dans quels cas la SAFER peut-elle préempter en forêt ? Les parcelles classées au cadastre en nature de bois et forêt sont exclues de ce droit de préemption, sauf dans 4 cas :

- La parcelle boisée est vendue avec un ensemble d'autres parcelles agricoles dépendantes d'une même exploitation
- Il s'agit soit de semis ou plantations sur une parcelle de faible étendue, dont la commission communale d'aménagement foncier a décidé la destruction en application de l'article L.123-7 (la parcelle doit être située dans un périmètre de remembrement), soit de semis ou plantations effectués en violation des dispositions de la réglementation des boisements en vigueur sur la commune ;
- La parcelle est située dans un périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier en zone forestière (= « remembrement forestier »)
- Les parcelles ont fait l'objet d'une autorisation de défrichement

En pratique, peu de parcelles boisées sont donc soumises à ce droit de préemption.

Attention toutefois : la loi indique que seules les parcelles classées au cadastre en nature de bois et forêt sont exclues. Une parcelle boisée, encore classée en pré au cadastre, est donc soumise au droit de préemption !! Pensez à vérifier vos matrices cadastrales, et si besoin à les faire actualiser, si vous souhaitez vendre...

Signalons par ailleurs au passage que la SAFER peut également être amenée à intervenir en acquisition et vente de parcelles boisées, mais sans exercer un quelconque droit de préemption.

*Sabine LEFEVRE
CIA 25 90*

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté -
20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex
qui transmettra votre demande.

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers du département du (*):

Doubs - Jura - Hte-Saône & T. de Belfort
(*) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)



Contacts Utiles

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Président : Jean-François JORIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : forestiersprivedefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU DOUBS

Président : Jean-François JORIOT

Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex

Correspondants : Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,

Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78

Contact : Delphine DUPONT, tél : 03 81 65 52 76

E-mails : syndicat-25@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU JURA

Président : Christian BULLE

Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau

BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.

Correspondant : Didier CHOPARD,

Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.

Contact : Céline URBAIN, tél : 03 84 35 14 27

E-mail : syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

SECTION DE HAUTE-SAÔNE ET TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Nicolas POLLIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : syndicat-70@foretpriveefrancaise.com

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Présidente : Elisabeth VIELLARD - Directeur : François JANEX

Contact : Fabienne BLANC

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon

25041 Besançon-Cedex - tél : 03 81 51 98 00

franche-comte@crpf.fr

site internet de la forêt privée :

www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte

SYLVASSUR

L'assurance des forestiers, conçue par les forestiers.

Prenez rendez-vous !!

Le 13 mai 2015, une tornade dévastait de nombreuses parcelles de forêts centenaires dans les Hautes Vosges. Les propriétaires ont-ils été indemnisés ? Étaient-ils assurés ?

En partenariat avec la Fédération, VERSPIEREN, 3^{ème} courtier en assurances français, a créé le contrat SYLVASSUR pour protéger votre patrimoine forestier. Il couvre aujourd'hui plus de 70 000 ha au niveau national.

IMPORTANT : à partir du 1^{er} janvier 2017, l'Etat n'interviendra plus en cas de tempête pour aider les propriétaires privés sinistrés. Des années de travail sur votre exploitation forestière peuvent être détruites en quelques heures...

N'attendez plus ! Découvrez Sylvassur, un contrat qui couvre votre forêt contre les dommages causés par les tempêtes et les incendies.

- ⊙ 2 formules au choix : incendie/tempête ou incendie
- ⊙ Un contrat sur mesure : vous assurez votre forêt parcelle par parcelle, sans obligation d'assurer la totalité
- ⊙ Une valorisation à la carte : valeur évolutive, valeur forfaitaire
- ⊙ Un tarif ultra compétitif : jusqu'à 40 % inférieur au marché

Pour en savoir plus, nous allons organiser
des « Rencontres SYLVASSUR »

l'ingénieur chargé de cette assurance à la Fédération, Nicolas DU BOULLAY, viendra à la Maison de la Forêt et du Bois à Besançon pour recevoir en rendez-vous individuel tous les propriétaires qui souhaitent une étude détaillée de leur dossier et un devis personnalisé. La date sera fixée en fonction du nombre de réponses.

Si vous êtes intéressés, merci d'adresser un mail à :
forestiersprivedefranche-comte@foretpriveefrancaise.com
ou de retourner le coupon ci-dessous
avant le 15 février 2016

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté -
20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Tél :

email :

est intéressé(e) par un rendez-vous d'information sur Sylvassur

La Forêt Privée Comtoise

Éditeurs : Forestiers Privés de Franche-Comté (Syndicat professionnel) et CRPF Franche-Comté -
Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon - 25041 Besançon-Cedex. **Directeur
de Publication** : Jean-François JORIOT - **Comité de rédaction** : Elisabeth VIELLARD,
Jean-François JORIOT, Christian BULLE, Nicolas POLLIOT, Eliane PLAISANCE, Sabine
LEFEVRE, Patrick MICHEL, François JANEX, . **Secrétaire de rédaction** : Fabienne BLANC.
Abonnement gratuit. Tirage : 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle. **Impression** :
SIMONGRAPHIC 25290 Ornans . N°57 - JANVIER 2016.